



**Enfants de 5 à 10 ans**

**ENEZ APPRENDRE  
A NAGER**

**A SAINT-NECTAIRE (63)**

**pendant les vacances de Printemps  
pour être au top pour l'été!!!!**

A l'approche de l'été, ce séjour propose une première immersion dans le monde aquatique, pour familiariser les enfants au travers divers jeux. Une fois la confiance établie, des premiers rudiments de nage seront prodigués, et progressivement l'enfant pourra acquérir une autonomie grandissante.

L'objectif est de faire intégrer aux jeunes enfants les automatismes pouvant conduire à une nage autonome. Cette approche a lieu dans une piscine couverte et chauffée du centre, possédant une nage à contre-courant, sous la conduite d'un animateur qualifié, par demi-journée.

Le reste de la journée est consacré à des moments d'animation avec l'équipe d'animation (grands jeux, jeux d'intérieur et d'extérieurs, veillées)...

Dans la région des volcans d'Auvergne, à Saint-Nectaire, capitale du fromage et du thermalisme, le centre de vacances du Manoir de Vignet a bénéficié d'une rénovation d'excellente qualité. Les chambres sont composées de 4 à 8 lits avec sanitaires, salle à manger avec cheminée, nombreuses salles d'activités, un parc de 18 hectares et une piscine intérieure.

**Différentes périodes proposées :**

SEJOUR N° 1 : du dimanche 08 au samedi 14 Avril 2012

SEJOUR N° 2 : du dimanche 15 au samedi 21 avril 2012  
SEJOUR N° 3 : du dimanche 22 au samedi 28 avril 2012

**Tarifs :**

GS 1 :	230 €	GS 2 :	276 €
GS 3 :	322 €	Non adhérents :	460 €

Possibilités prise en charge transport A/R en supplément : Clermont 12 €, Lyon 44 €, Grenoble 88 €, Marseille 203 €, Toulouse 314 €, Nantes 264 €, Paris 108 €, Lille 214 €, Bordeaux 292 €.

\*\*\*\*\*

**RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

*Comment calculer le coût de votre séjour ?*

Calculer votre Groupe Social selon la méthode suivante :

QF (Quotient Familial) = Revenu imposable (sur l'année 2010) divisé par le nombre de personnes déclarées sur l'avis d'imposition (+  $\frac{1}{2}$  part par enfant handicapé et +  $\frac{1}{2}$  part par enfant pour lequel l'agent divorcé verse une pension alimentaire).

GS 1 : QF - 5 335 €

GS 2 : QF de 5 335 € à 9 150 €

GS 3 : QF + de 9 150 €

Certains séjours offrent différentes possibilités de départ de villes de province. Il conviendra donc d'ajouter au coût du séjour, celui du transport de la ville de départ jusqu'au lieu du séjour. Une prise en charge de 50 % du prix du billet de l'accompagnateur pourra être effectuée par le CAES, de la gare la plus proche du domicile à la ville de départ du séjour, sur présentation des justificatifs des titres de transport (sur la base du billet de train de 2ème classe), ceci étant réservé uniquement pour les enfants des adhérents.

*Les prix comprennent :*

- le séjour en pension complète
- l'encadrement
- les excursions et activités prévues au programme
- l'assurance «Annulation»
- l'adhésion à l'association partenaire

\*\*\*\*\*

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**  
**AVANT LE 15 FEVRIER 2012**

Remplir précisément le bulletin d'inscription CAES et joindre :

- un chèque de 13 € pour l'adhésion au CAES cotisation 2012
- 6 timbres (tarif en vigueur)
- une enveloppe format A5 timbrée et libellée à votre adresse
- une photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu 2010
- un chèque correspondant à 50 % du prix du séjour, libellé à l'ordre du CAES de l'Ex-SNEPC

**Le solde sera à régler IMPERATIVEMENT un mois avant le départ, SANS RELANCE de notre part et uniquement auprès du CAES (il correspondra à 50 % du prix du séjour + transport supplémentaire).**

**Confirmation d'inscription :** Vous recevrez, après clôture des inscriptions, la confirmation ou non de votre réservation mais, toutes les informations nécessaires (heure de départ, adresse sur place...) ne vous seront communiquées qu'une ou deux semaines avant le départ.

**Conditions d'annulation :** Le CAES se réserve le droit de conserver tout ou partie des arrhes en cas d'annulation **sans motif grave**. Les retenues appliquées sont déterminées par l'organisme prestataire du séjour.

✂ -----

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**VACANCES ENFANTS PRINTEMPS 2012**

contacter Mlle Christelle LABAUME au 06.60.05.99.53

**AVANT LE 15 FEVRIER 2012 DERNIER DELAI**

accompagné des documents demandés dans la rubrique «Conditions d'inscription»

**IDENTITE DE L'AGENT :**

Nom prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Tel : .....  
Adresse mail : .....  
Adhérent CAES 2012 : OUI      NON  
Groupe social : GS1      GS2      GS3

**IDENTITE DE L'ENFANT :**

Nom prénom : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : .....  
Dates du séjour : .....  
Directement au centre : OUI      NON  
Si non ville de départ : .....  
déjà participé à une colo : OUI      NON

Je soussigné(e) ..... inscrit mon (mes) enfant(s) ..... au(x) séjours(s) n° ..... indiqué(s) ci-dessus et je joins un chèque d'un montant de ..... € à l'ordre du CAES de l'Ex-SNEPC représentant 50 % du prix du séjour à titre d'arrhes (1 chèque par enfant et par séjour, merci).

Je réglerai le solde du séjour en chèques vacances :      OUI      NON

Date et Signature